

COMMUNE DE BARENTON

COMPTE –RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un le dix septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu de ses séances, sous la présidence de M. Stéphane LELIÈVRE, Maire de Barenton.

Etaient présents : Stéphane LELIÈVRE, Jimmy BAROCHES, Nathalie BOITTIN, Antoine GIROIS, Nicolle JOSEPH, Julie JOSSOMME, Patricia PASSAYS, Sylvie PELLERIN, Jacqueline RAIMBAULT, Sylvie RIVIÈRE, Arnaud TOUQUET

Absents excusés : Louis COQUELIN, Philippe DORENLOR, Ludovic GÉRARD, Frédéric PETITBON

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BOITTIN

M. Frédéric PETITBON a donné procuration à M. Jimmy BAROCHES

M. Philippe DORENLOR a donné procuration à M. Stéphane LELIÈVRE

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 7 juillet 2021 transmis avec la convocation de la présente réunion.

Rénovation de l'école publique – Résultat de la consultation

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur la plateforme Medialex le 8 juin 2021 et dans le journal Ouest-France édition Manche le 9 juin 2021 ;

Vu l'ouverture des plis lors de la commission d'appel d'offres du 2 juillet 2021 ;

Vu l'analyse des offres présentée lors de la commission d'appel d'offres du 20 août 2021.

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres et les décisions suivantes prises par la commission d'appel d'offres lors de sa réunion du 20 août 2021 :

- Lot n° 1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts :
 - Entreprise retenue : EIFFAGE, de Vire-Normandie (Calvados)
 - Montant du marché : 126 837,10 € HT soit 152 204,52 € TTC

- Lot n° 2 – Démolition – Gros œuvre – Désamiantage :
 - Entreprise retenue : ENTREPRISE CORBIN, de Vire-Normandie (Calvados)
 - Montant du marché : 110 373,85 € HT soit 132 448,62 € TTC

- Lot n° 3 – Charpente bois :

En l'absence de propositions, la commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 3 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.

- Lot n° 4 – Couverture – Etanchéité :

En l'absence de propositions, la commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 4 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.

COMMUNE DE BARENTON



- Lot n° 5 – Isolation thermique extérieure – Bardage :
En l'absence de propositions, la commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 5 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.
- Lot n° 6 – Menuiseries extérieures :
 - Entreprise retenue : MENUISERIE LOUISE, de La Coulonche (Orne)
 - Montant du marché : 20 301,98 € HT soit 24 362,38 € TTC
- Lot n° 7 – Plâtrerie – Isolation – Menuiseries intérieures :
 - Entreprise retenue : MENUISERIE LOUISE, de La Coulonche (Orne)
 - Montant du marché : 70 006,00 € HT soit 84 007,20 € TTC
- Lot n° 8 – Electricité courant fort – courant faible :
En l'absence de propositions, la commission d'appel d'offres a déclaré le lots n° 8 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.
- Lot n° 9 – Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation mécanique :
La commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 9 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.
- Lot n° 10 – Chape – Carrelage - Faïence :
 - Entreprise retenue : LEBLOIS, de Saint-James (Manche)
 - Montant du marché : 8 415,44 € HT soit 10 098,53 € TTC
- Lot n° 11 – Peinture nettoyage :
La commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 11 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.
- Lot n° 12 – Plomberie sanitaire – Chauffage – Ventilation mécanique :
La commission d'appel d'offres a déclaré le lot n° 12 infructueux. Une nouvelle consultation a été lancée le 25 août 2021 avec une date limite de remise des offres fixée au 1^{er} octobre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve la décision de la commission d'appel d'offres dans le choix des entreprises retenues et la décision de relancer la consultation pour les lots n° 3, 4, 5, 8, 9, 11 et 12 ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer tous les documents se rapportant au présent marché public, et à donner ordre de service.

Eglise de Barenton – Travaux de réfection électrique et d'installation d'un système de secours

Le rapport de la commission de sécurité en date du 18 juin 2020 laisse apparaître des non-conformités dans le réseau électrique de l'église de Barenton et la nécessité de mettre en place un système de secours pour l'évacuation des personnes en cas de sinistre.

A cet effet, la commune a consulté l'entreprise Multi Services, de Mortain-Bocage, pour la réalisation des travaux nécessaires.

Monsieur le Maire a signé le 8 juillet 2021 un devis d'un montant de 3 212,22 € HT soit 3 854,66 € TTC, pour des travaux de mise aux normes du réseau électrique dans la chaufferie, la sacristie et l'église,

COMMUNE DE BARENTON



comprenant :

- La réfection du tableau de distribution ;
- La pose d'inter-différentiels ;
- La création de nouvelles lignes électriques ;
- Le remplacement d'éclairages ;
- La pose de nouvelles prises de courant et de disjoncteurs ;
- La création de prises de terre ;
- La mise en place de protections pour les lustres d'éclairage de la nef.

Pour l'installation du système de secours, l'entreprise Multi Service a transmis un autre devis d'un montant de 10 908,46 € HT soit 13 090,15 € TTC, comprenant :

- L'installation de 15 blocs de secours avec télécommande ;
- La pose d'une alarme incendie sonore avec flash et boutons de déclenchement ;
- La pose d'un coffret coup de poing à voyant ;
- Les travaux nécessaires dans le tableau d'alimentation électrique.

Cette proposition est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le devis de l'entreprise Multi Services, de Mortain-Bocage, d'un montant de 10 908,46 € HT soit 13 090,15 € TTC, pour les travaux d'installation d'un système de secours à l'église de Barenton ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à signer le devis.

Subvention complémentaire à l'US Sélune

Par délibération du 26 mars 2021, le Conseil Municipal a décidé de verser une subvention d'un montant de 2 050,00 € à l'Union Sportive de la Sélune (US Sélune).

Les modalités de calcul de cette aide sont les suivantes :

- 1 350,00 € pour la compensation du coût de mise à disposition des animateurs sportifs auprès du club par la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel – Normandie, et le versement d'une attribution de compensation du même montant à la commune ;
- 700,00 € calculé sur une base de 25,00 € par jeunes de moins de 18 ans adhérant au club et résidant sur la commune (28 jeunes × 25,00 €).

Les précédentes années, en excluant les sommes versées au titre de l'attribution de compensation, l'US Sélune avait reçu des subventions communales variant de 1 220,00 € à 1 500,00 €.

C'est dans cette optique que l'US Sélune sollicite auprès du Conseil Municipal l'attribution d'une subvention complémentaire.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux la proposition suivante :

Les associations sportives bénéficieront désormais d'une subvention communale calculée sur une base de 40,00 € par jeunes de moins de 18 ans adhérant au club et résidant sur la commune.

Ainsi l'US Sélune pourrait bénéficier d'une nouvelle aide de 1 120,00 € en remplacement des 700,00 € déjà versés.

COMMUNE DE BARENTON



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le versement d'une subvention aux associations sportives, calculée sur une base de 40,00 € par jeune de moins de 18 ans inscrit au club et résidant sur la commune ;
- Décide de verser l'Union Sportive de la Sélune (US Sélune) une subvention complémentaire de 420,00 € pour l'année 2021 ;
- Autorise Monsieur le Maire à mandater le versement de cette subvention au compte 6574.

Contribution financière à l'OGEC Ecole Saint-Louis

L'article L.442-5 du Code de l'Education précise que les communes de résidence des élèves doivent participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat avec le Ministère de l'Education Nationale.

A cet effet la commune de Barenton verse depuis plusieurs années à l'Organisme de Gestion des Ecoles Catholiques, en charge de l'école privée Saint-Louis de Barenton, une contribution financière fixée à 1 000,00 € par élèves résidant sur son territoire.

Pour le calcul de cette somme, la commune prend en compte le nombre d'élèves de Barenton inscrits au 1^{er} octobre de l'année scolaire en cours. Ainsi en 2020, l'OGEC a reçu une participation de 56 000,00 €, calculé sur une base de 56 élèves inscrits au 1^{er} octobre 2019.

Cependant malgré un effectif global stable de l'école Saint-Louis, le nombre d'élèves de Barenton est en baisse sur l'année 2020-2021. La commune de Barenton étant la seule collectivité à contribuer au financement de cet établissement scolaire, si le Conseil Municipal applique le barème de 1 000,00 € par enfant, l'école Saint-Louis ne recevra qu'une contribution de 51 000,00 € pour l'année 2021.

Ainsi pour assurer la pérennité de l'école privée Saint-Louis sur le territoire, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de ne plus appliquer le barème de 1 000,00 € par enfant de Barenton, et de verser à l'OGEC une contribution forfaitaire fixe de 56 000,00 €.

Si les autres communes de résidence des élèves acceptent de verser également une contribution à l'OGEC, la participation forfaitaire de la commune de Barenton sera revue à la baisse dans les prochaines années.

Pour information, le coût moyen d'un élève des écoles publiques du territoire a été de 1 010,78 € en 2020 (1 374,51 € pour l'école de Barenton, 671,31 € pour l'école de Saint-Georges-de-Rouelley).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de verser une contribution financière forfaitaire de 56 000,00 € à l'OGEC Ecole Saint-Louis pour l'année 2021.
Cette contribution de 56 000,00 € est valable pour les prochaines années jusqu'à ce que le Conseil Municipal décide d'en modifier le montant ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut ses adjoints, à mandater le règlement de cette participation.

Fourniture de pain artisanal pour la cantine scolaire de Barenton

Le pain de la cantine scolaire de Barenton est actuellement fourni par la boulangerie Au P'tit Délice et le magasin Mon Jardin Secret.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande de M. Jamil

COMMUNE DE BARENTON



ABDESSELAM, domicilié au lieu-dit La Prise Gontier de Bas à Barenton, pour fournir du pain artisanal biologique à la cantine scolaire.

M. ABDESSELAM est en effet titulaire d'un CAP de boulangerie et va prochainement lancer une activité de confection et de vente de pains artisanaux au village de La Prise Gontier de Bas. Les travaux nécessaires n'ayant pas encore été réalisés sur son lieu de vie, il confectionnera le pain chez sa formatrice à la ferme de La Mie des Vaches au Mesnil Gilbert les lundis et jeudis.

Monsieur le Maire propose de réaliser un essai pendant un trimestre et d'acheter du pain à M. ABDESSELAM une fois par semaine.

Pour plus de facilité, ce pain devra être fourni en boules tranchées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à acheter du pain artisanal, une fois par semaine, à M. Jamil ABDESSELAM, domicilié au lieu-dit La Prise Gontier de Bas, pour la cantine scolaire de Barenton.

Cet essai durera un trimestre et le résultat sera présenté lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Journée Citoyenne du 16 octobre 2021

La journée citoyenne du 17 octobre 2020 ayant été un succès, Monsieur le Maire a programmé une nouvelle journée de nettoyage des allées et emplacements du cimetière de Barenton, samedi 16 octobre 2021 à partir de 9h00.

Toutes les personnes souhaitant participer à cette journée devront s'inscrire en mairie avant le 11 octobre 2021.

Un repas sera offert le midi aux bénévoles par la municipalité à la salle des fêtes.

Repas des aînés 2021

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison de l'épidémie de Covid19, le repas des aînés du 3 octobre 2020 n'a pu avoir lieu à la salle des fêtes et a été remplacé par une distribution de repas à la salle du restaurant scolaire.

Les conditions sanitaires étant un peu meilleures cette année, le repas des aînés aura lieu sur place samedi 23 octobre 2021 à 12h30 à la salle des fêtes. Les personnes ne souhaitant pas déjeuner à la salle polyvalente pourront récupérer leur repas entre 10h30 et 11h30.

Le repas des aînés est offert aux habitants de Barenton ayant au minimum 70 ans et à leur conjoint. Ils devront réserver au secrétariat de la mairie avec présentation obligatoire du pass sanitaire.

La confection des plats de poisson et de viande sera assurée par le restaurant Le Relais du Parc pour un coût de 16,00 € par personne. La commune aura la charge de préparer l'apéritif et les toasts et de fournir salade, fromage, pains, dessert et boissons.

Le service sera assuré par les élus municipaux, les jeunes ayant participé au programme Argent de Poche et les agents communaux bénévoles.

COMMUNE DE BARENTON



Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il souhaite que le repas des aînés ait lieu au mois de novembre à partir de l'année prochaine.

Résultat du concours des maisons fleuries 2021

Mme Sylvie RIVIÈRE, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le résultat du concours des maisons de 2021.

Le jury s'est réuni le 9 juillet 2021 et a établi le classement des lauréats en s'appuyant sur les critères validés par le Conseil Municipal le 11 juin 2021.

Le résultat est le suivant :

Ferme fleurie

1 ^{er} prix – Mme Paulette DUMAINE, La Lamerie	60,00 €
2 ^{ème} prix – Mme Isabelle PARIS, La Logeraie	40,00 €
3 ^{ème} prix – Mme Christine FOUQUAI, Le Bignon	20,00 €

Maison avec jardin visible de la rue

1 ^{er} prix – Philippe LETEMPLIER, 175 rue François Dary	60,00 €
2 ^{ème} prix – Nicole LECHAPELAYS, La Fosse	55,00 €
3 ^{ème} prix – Antoinette HARDY, 110 rue Colonel Leroux	50,00 €
4 ^{ème} prix – Michel LEROUX, L'Orbanoë	45,00 €
5 ^{ème} prix – Alexis BUISSON, Les Gouboudières	40,00 €
6 ^{ème} prix – Pascal JULES, 350 rue de la Libération	35,00 €
7 ^{ème} prix – Jacky LEGRAND, La Bigne	30,00 €
8 ^{ème} prix – Thérèse BOULLÉ, 111 rue de la Teinture	25,00 €
9 ^{ème} prix – Madeleine JOUBIN, La Lande	20,00 €
10 ^{ème} prix – Thérèse BIDARD, 346 rue Robert Schuman	15,00 €
11 ^{ème} prix – Alexandra MONTECOT, 10 résidence Chanoine Tesnière	10,00 €
12 ^{ème} prix – Geneviève DURAND, 30 rue John Kennedy	10,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le classement du concours des maisons fleuries 2021.
- Autorise Monsieur le Maire à verser les montants attribués aux lauréats sous forme de chèques-cadeaux de la Fédération pour la Dynamisation du Commerce et de l'Artisanat du Mortainais (FDCAM).

La remise des prix aura lieu vendredi 8 octobre 2021 à 20h30 à la salle des fêtes.

Reconstitution d'un camp militaire américain en 2022

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec M. Thibault MENARD, qui souhaite organiser la reconstitution d'un camp militaire américain sur Barenton à l'occasion du 78^{ème} anniversaire de la libération de la commune au mois d'août 2022.

Cette reconstitution organisée par des bénévoles passionnés d'histoire sera installée dans le parc du château de Bonnefontaine.

Ce camp nécessitant l'aménagement d'une tranchée, Monsieur le Maire sollicitera l'exploitant

COMMUNE DE BARENTON



agricole, dont le champ est contigu du parc, pour la mise à disposition d'une bande de terre de 5 mètres de large derrière la clôture située en bas des pelouses.

Il a également pris contact avec Mme Sarah HARVEL, organisatrice de l'exposition sur la libération de Barenton à la salle du restaurant scolaire au mois d'août 2019, pour la mise en place d'une nouvelle exposition qui pourrait avoir lieu à la salle des fêtes.

Si le temps le permet, un bal populaire sera organisé le soir dans l'enceinte du parc.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal concernant l'organisation de la reconstitution d'un camp militaire américain à Barenton.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'organisation de la reconstitution d'un camp militaire américain au sein du parc du château de Bonnefontaine au mois d'août 2022. Les dates de cette manifestation seront précisées ultérieurement ;
- Autorise Monsieur le Maire à prendre tous les contacts nécessaires pour la mise en place de ces manifestations.

Augmentation du temps de travail d'un agent communal

Mme Evelyne CAHU, adjoint technique, travaille actuellement à hauteur de 15 heures 30 par semaine, pour des missions d'entretien des locaux communaux et d'accompagnement et de surveillance des enfants à la cantine scolaire.

Conséquence de l'épidémie de Covid19 et des protocoles générés par cette situation, cet agent effectue également des travaux de nettoyage de l'école publique non prévus dans ses missions initiales. Ce travail supplémentaire est compensé par le paiement d'heures complémentaires, tout en sachant que leur total ne peut pas dépasser 25 heures sur un mois.

De plus, la réalisation des travaux de rénovation de l'école publique et le transfert provisoire des classes vers l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Barenton pour une durée d'un an ont pour conséquence un surcroît de travail en matière de ménage. Il va être ainsi fréquent que le nombre d'heures complémentaires de cet agent dépasse les 25 heures mensuels.

Prenant en compte cette situation, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'idée d'augmenter de façon permanente le temps de travail de Mme CAHU, et de l'affecter définitivement à l'entretien ménager de l'école publique une fois les travaux achevés. Cette augmentation, évaluée à 5 heures, portera la durée hebdomadaire de l'agent de 15h30 à 20h30.

Il rappelle que la demande d'augmentation du temps de travail doit être préalablement soumise à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à l'augmentation du temps de Mme Evelyne CAHU, adjoint technique en charge de l'entretien des locaux et de l'accompagnement et la surveillance des enfants à la cantine scolaire, de 15h30 à 20h30 hebdomadaires.

La décision définitive du Conseil Municipal sera prise après l'émission de l'avis du Comité Technique du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche.

COMMUNE DE BARENTON



Apprentissage de M. Nicolas JOUVIN à la commune de Barenton

M. Nicolas JOUVIN, élève-apprenti au CFA – MFR - CFTA de La Ferté-Macé (61), va suivre durant deux ans un apprentissage au sein des services techniques de la commune, dans le cadre d'une formation lui permettant d'obtenir le titre de Technicien Jardin Espaces Verts (TJEV).

Outre le salaire versé à M. JOUVIN, l'embauche d'un apprenti entraîne le paiement par la commune de Barenton de frais d'apprentissage au CFA – MFR - CFTA de La Ferté-Macé. Le coût de cet apprentissage est de 11 600,00 € par an, dont la moitié est pris en charge par le CNFPT. Les frais d'apprentissage pour la commune de Barenton seront donc de 5 800,00 € par an.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il va solliciter auprès des services de l'Etat le versement d'une aide exceptionnelle de 3 000,00 € accordées aux collectivités et établissements publics embauchant des apprentis.

Recrutement d'un médecin généraliste

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée du projet de recrutement d'un médecin généraliste à Barenton.

Le cabinet MediTalent, mandaté par la commune pour cette mission, l'a récemment informé de la possibilité qu'un médecin généraliste espagnol puisse venir exercer dans la région. Cependant ce praticien dispose d'un choix entre trois communes de résidence pour son installation.

Afin que la commune de Barenton puisse être attractive pour ces praticiens, MediTalent recommande à la municipalité de réfléchir à plus ou moins long terme à la mise en place d'un service de télémédecine.

Boîte à idées

Monsieur le Maire présente les demandes de Barentonnais transmis au travers de la boîte à idées :

- Demande d'installation sur la commune d'une salle de musculation et d'une laverie automatique
- Demande de création d'une mutuelle pour la population communale.
Suite à la délibération du 7 mai 2021, la commune de Barenton a signé avec AXA un protocole d'accord permettant à la population barentonnaise de bénéficier de réductions sur les contrats d'assurances complémentaires santé proposés par cet assureur ;
- Demande d'une application mobile pour obtenir des informations sur la commune.
Suite à la mise en fonction du panneau d'information numérique, les habitants peuvent télécharger sur leur téléphone mobile l'application Cityall, qui indique toutes les annonces affichées sur le panneau

COMMUNE DE BARENTON



Nettoyage des trottoirs et des voies

Les agents techniques communaux réalisent actuellement des essais de nettoyage des trottoirs et des bordures de voie avec différents types de matériels :

- Un essai a été réalisé avec une brosse mécanique. Cet appareil est efficace pour arracher l'herbe mais son coût est élevé et les risques de projection de pierres sur les véhicules stationnés sont importants ;
- Les agents techniques ont également employé un bruleur à gaz pour détruire les herbes présentes sur les trottoirs et caniveaux. Cet appareil, d'un coût d'environ 2 000,00 €, est efficace pour une destruction des végétaux sur une période maximum d'un mois.

A l'issue des essais, Monsieur le Maire présentera les résultats devant les conseillers municipaux.

Tables de pique-nique

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que les tables de pique-nique prévues pour les espaces verts ont été commandées et certaines livrées à la commune.

Pour préparer leur installation au parc du château de Bonnefontaine et sur la pelouse du Ruisseau, il a mandaté l'entreprise Presta Maçonnerie, du Teilleul, pour la pose de dalles en béton. Le montant du devis est de 2 802,96 € TTC.

Achat de miroirs

Certains carrefours et accès ne disposent pas toujours d'une visibilité suffisante pour les véhicules. Afin de remédier à ces problèmes, Monsieur le Maire a acheté deux miroirs de voirie auprès de l'entreprise SEMIO, de Valence (26), pour un montant de 1 283,96 € TTC.

Le grand miroir sera fixé sur un poteau et installé au carrefour de la rue Emile Bizet et de la rue John Kennedy. Le petit miroir sera fixé sur le mur d'une maison d'habitation au 121 rue de Montéglise.

Si ces essais sont concluants, il pourra être envisagé l'acquisition d'autres miroirs.